2014, numéro 46
24 juillet 2014

Fédération des Associations de Médecins Généralistes de Bruxelles

Cercle reconnu de Médecins Généralistes de Bruxelles - agréation 117

Contact

FAMGB a.s.b.l.
Av Léon Tombu, 4
1200 Bruxelles
Tél. : 02/379.03.33
Fax : 02/374.08.27

Site FAMGB

Petites annonces

Pour réagir à l'e-flash, cliquez ici

e-flash spécial

Réforme de la Garde Bruxelloise : c'est pour le 1er octobre!

Les inscriptions à la garde mobile sont ouvertes!

Après moult péripéties que vous avez suivies avec nous en lisant nos éditions précédentes, cette fois, ça y est : la nouvelle Garde Bruxelloise démarre :

- Les subsides ont été octroyés par l'INAMI et la construction financière et comptable du projet est en cours.
- L'ASBL de la Garde Bruxelloise est créée, les statuts sont publiés. Le nom officiel de la garde est : « **Garde Bruxelloise/Brusselse Wachtdienst** », en abrégé **GBBW**. Cette nouvelle ASBL regroupera la totalité des activités liées à la garde : dans un premier temps la garde mobile, ensuite la garde fixe.
- Le numéro unique de la garde est le **02/201.22.22**. Il fonctionne 24 h/24. N'oubliez de modifier ce numéro sur votre répondeur et, le cas échéant, de donner instruction à votre secrétariat de renseigner dorénavant uniquement ce numéro de téléphone en cas d'urgence.
- Le développement des outils informatiques est terminé en ce qui concerne le programme web de planification des gardes et HealthGuard. Il est en phase finale pour ce qui regarde la géolocalisation.
- Le point d'ancrage de la garde mobile est fixé : la Garde Bruxelloise va s'installer au Boulevard Pachéco (entrée située sur une perpendiculaire du boulevard, au numéro 2, Rue Jos de Brouchoven, à 1000 Bruxelles). A l'issue des travaux d'aménagement qui devraient se terminer d'ici fin septembre, ce site regroupera dès le 1er octobre prochain le point d'ancrage

de la garde mobile (médecins de garde, chauffeurs, voiture et matériel) et les bureaux de la coordination de garde; Plus tard, il accueillera le PMG du centre-ville. A terme, d'autres asbl gravitant dans le sillage du Cercle occuperont l'étage supérieur de l'immeuble, rejointes ensuite par la FAMGB.

D'abord, la garde mobile,

DES LE 1er OCTOBRE 2014

Les inscriptions aux gardes sont ouvertes dès maintenant :

POUR QUI?

L'accès à l'inscription aux gardes est ouvert par ordre de priorité :

- **Depuis le 18 juillet 2014** : les assistants et leurs maîtres de stage.
- **A partir du 24 juillet 2014** : tous les membres d'une des treize associations constituant la FAMGB.
- **A partir du 31 juillet 2014** : tous les médecins généralistes qui ont choisi de ne pas faire partie d'une association.

Attention! Si vous n'avez pas reçu le mail vous avertissant de votre accès au Site de Planification selon votre groupe et les dates correspondantes reprises ci-dessus, envoyez rapidement un mail en cliquant ici ou téléphonez au 02/379.03.33.

COMMENT ?

- Vous choisissez vos plages de garde en ligne sur le site de Planification des Gardes http://planning.gardebruxelloise.be.
- Vous y avez également accès direct via le site FAMGB (www.famgb.be) : après vous avoir logué(e), cliquez sur "Espace médecins" puis sur le pavé "Inscription gardes".
- Attention, vous devez être présent(e) sur le site du Cercle (FAMGB) pour avoir accès au site de Planification des Gardes, la base de donnée étant identique pour les deux applications. N'oubliez pas de le vérifier en faisant une recherche sur votre nom dans le site FAMGB. Vous vous y êtes trouvé(e)? Pensez à contrôler vos données (dans le *Menu principal*, cliquez sur "*Ma fiche médecin*"). Si vous rencontrez un problème à ce niveau, n'hésitez pas à contacter le Cercle.

Votre login et mot de passe sont les mêmes pour le Site FAMGB et pour le Site de Planification de la Garde.

POUR QUELLE PERIODE DE GARDE?

- Vous pouvez choisir vos plages horaires de garde pour la période comprise entre le 1er octobre 2014 et le 31 décembre 2014.

- Pour les éditions suivantes, les plages horaires seront mises en ligne trimestriellement.

POUR COMBIEN D'HEURES DE GARDE EN CONTINU?

- Les plages de garde sont de quatre heures minimum à neuf heures maximum, en continu. Les durées des plages sont prédéfinies et non modifiables. Mais rien ne vous empêche de prendre une plage de quatre heures, un break d'une heure, et ensuite une plage de cinq heures par exemple.

- Vous pouvez vous inscrire à plusieurs gardes à la fois, dans des périodes différentes.

COMMENT UTILISER LES NOUVEAUX OUTILS?

- Différents outils mis à votre disposition : voiture et chauffeur, HealthGuard sur ordinateur portable, lecteur de carte de paiement, GPS, matériel divers etc.

- Une formation sera organisée pour tous les médecins qui presteront des gardes à partir du 1er octobre. Cette session vous informera sur le fonctionnement pratique de la nouvelle garde mobile et l'utilisation des outils qui vous seront confiés.

- La première formation est prévue pour septembre et sera répétée tous les mois dans la première phase du projet. Vous serez avisé(e) par mail des dates. Une demande d'accréditation sera introduite pour ces formations.

ET SI LA GRILLE N'EST PAS REMPLIE?

- L'inscription aux gardes se fait sur base volontaire dans un premier temps : chacun s'inscrit aux gardes qu'il voudra faire.

- Si, à terme, des gardes devaient rester non attribuées, il faudra alors passer à l'attribution d'office, en visant d'abord les médecins qui n'ont pas presté de garde au cours des derniers douze mois.

ET LA GARDE FIXE?

- La planification des plages pour la garde fixe sera mise en place fin de cette année pour application en 2015.

EN SAVOIR PLUS?

- Vous avez accès au site de Planification des gardes dès réception du mail vous le confirmant.
- Pour découvrir le mode d'emploi sur l'utilisation du site de planification de la garde, cliquez ici.
- Le fonctionnement de la garde est détaillé très précisément dans le nouveau R.O.I. de la Garde Bruxelloise. Celui-ci entre en vigueur le 1er octobre 2014. Téléchargez-le ici.
- Si vous avez une question à propos du site de Planification des Gardes, n'hésitez pas à à envoyer un mail en cliquant ici. Si vous avez une question à propos du site de la FAMGB et de votre présence dans la base de données, cliquez ici.
- Cliquez ici pour découvrir les premières questions fréquemment posées à propos de la garde, et leurs réponses.
- Vous retrouverez tous ces documents ainsi que bien d'autres sur le site de la FAMGB (espace médecin, onglet "Garde Bruxelloise", ensuite "Documents utiles Garde Bruxelloise).

Avec le soutien de la Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale

Toute consœur ou confrère intéressé(e) par l'e-flash peut s'inscrire sur la liste des utilisateurs : cliquer ICI

Pour être certain de ne pas manquer l'E-Flash de la FAMGB, nous vous conseillons d'ajouter l'adresse suivante e-flash@toubipbip.be à votre carnet d'adresses, afin qu'elle ne soit pas considérée comme spam.

Si cette newsletter ne s'affiche pas correctement avec Outlook, vérifiez que vous autorisez le téléchargement des images. Comment faire ?

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, merci de cliquer sur le lien au-dessous pour annuler l'abonnement
SureStopTM Unsubscribe